

## QUESTION ET RÉPONSE NOMBRE 1

### DEMANDE DE SOLLICITATION 5000024809

#### **Opérateur de site du Réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air près Marten River, en Ontario**

Question 1 : Y a-t-il déjà eu une entreprise qui a effectué ce type de travaux sur le site de Marten River au cours des dernières années?

Oui, nous avons déjà établi des contrats pour répondre à ce besoin au site de Marten River.

Question 2 : Si vous répondez dans l'affirmative à la question 1, pourriez-vous fournir le nom de l'entreprise qui a assuré la prestation des services dans le cadre du contrat, la durée de celui-ci ainsi que sa valeur?

Détails du contrat actuel

Entrepreneur : Suzis-Que

Durée : du 9 juin 2017 au 31 août 2017

Valeur : 3 056,76 \$, taxes applicables en sus

Question 3 : À la page 10, où on fait mention de « 35 Responsabilité », on indique qu'« aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. » Nous demandons à ce qu'Environnement Canada fixe la responsabilité selon la valeur du contrat dans les articles de convention. Cette modification doit-elle être convenue maintenant ou pendant les négociations contractuelles avant l'attribution du contrat?

Non, nous ne sommes pas en mesure de prendre en considération des révisions aux clauses du contrat.

Question 4 : Si une mesure n'est pas effectuée pour des raisons hors du contrôle du soumissionnaire (par exemple, une tempête de neige qui entraîne la fermeture des routes), quelles pourraient être les répercussions financières découlant d'une telle situation? (Par exemple, ne pas obtenir de paye pour cette journée, ou faire l'objet d'autres pénalités financières?)

L'entrepreneur ne serait pas payé pour cette journée.

Question 5 : Dans la section de l'Énoncé des travaux à la page 15, on indique « [...] l'entretien périodique, le dépannage et les réparations mineures sur différents appareils d'échantillonnage. » Environnement Canada peut-il dresser la liste de l'équipement pour lequel les ressources proposées doivent disposer de compétences en réparation? Sinon, veuillez confirmer que ces tâches auraient lieu seulement dans des situations couvertes par les procédures normalisées d'exploitation (PNE).

Collecteur de précipitations humides seulement MIC C300

Thermoscelleuse Audion Elektro Sealmaster 580

Balance Ohaus ExplorerPro EP8101

Oui, ces tâches auraient lieu seulement dans des situations couvertes par les PNE.

Question 6 : En quoi consisterait un processus acceptable de remplacement des ressources?

Le remplacement d'une ressource nécessiterait la formation d'une ressource de remplacement par la ressource principale qui dispose d'une attestation, ainsi que l'observation de la ressource de remplacement pendant l'exécution des tâches des changements d'échantillons, et ce, pour au moins trois (3) changements. En fonction des échantillons soumis, le responsable technique fournira une attestation provisoire jusqu'à ce que le superviseur du site puisse se présenter sur le site pour fournir l'attestation intégrale de la ressource de remplacement. Une ressource de remplacement serait en mesure d'effectuer les changements d'échantillons sans supervision une fois qu'elle aura obtenu l'attestation provisoire. La ressource de remplacement doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité avant d'effectuer tout travail.

1. L'entrepreneur dont les membres du personnel devant avoir accès à des renseignements, à des biens ou à des lieux de travail PROTÉGÉS ne détiennent pas encore une COTE DE FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le gouvernement du Canada, doit veiller, à ses propres frais, à ce que ces membres du personnel obtiennent la COTE DE FIABILITÉ.